



Enceinte et periode d'essai

Par Etoile11

Bonjour a tous,

Recemment diplômée, et avec déjà un premier enfant, Je viens de signer un CDI de consultante dans un cabinet de conseil, et de débiter ma premiere mission chez un client, qui durera 3 à 6 mois.

Mon contrat stipule que ma periode d'essai est de 4 mois renouvelable une fois et qu'il adhere a la convention collective synthec. Je viens d'apprendre dans la même semaine que mon arrivée, que je suis enceinte.

Je pense que je peux esperer que ma periode d'essai ne soit pas renouvelée pour que je puisse par la suite annoncer à mon employeur que je suis enceinte et donc etre en theorie protegée du licenciement.

Mes questions sont donc les suivantes :

-quels peuvent etre les motifs de renouvellement d'une periode d'essai?

-a quel moment pensez vous qu'il est idéal d'annoncer sa grossesse à son employeur?

-dans le cadre d'un poste de consultante, où l'on doit donc etre disposee a effectuer des missions différentes, y a t il un risque que je sois licenciée apres avoir passé la periode d'essai? Ou a l'issue de mon congé maternité?

Merci à vous pour vos réponses, en esperant avoir été suffisamment claire dans mon texte.